

Investissement au capital de PME éligible à la réduction d'IR 2021

	PME cotées et non cotées	Non coté	
	Alto Innovation 2021	Eurazéo Patrimoine 2021	France Valley Forêt V
Stratégie d'Investissement	FCPI Investissement dans des entreprises innovantes européennes, notamment en France, Allemagne, Royaume-uni et Scandinavie. Secteurs cibles Technologies de l'information, télécommunications, électronique, sciences de la vie, et autres secteurs plus traditionnels, qui proposent des produits et services sur des marchés de niche.	FCPI Investissement dans des PME innovantes répondant à des critères d'investissement rigoureux : leur positionnement sur leur marché, leur attractivité et leur stratégie de développement, leur capacité d'innovation, le potentiel de son équipe dirigeante, les perspectives d'évolution du marché concerné, les perspectives de sortie, les changements technologiques. Objectif : sélectionner entre 25 et 30 entreprises considérées par EURAZEO comme étant les meilleures opportunités sur ce segment de marché.	GFI (Groupement Forestier d'Investissement) Acquisition de forêts notamment sélectionnées pour la qualité de leur sol, de leur climat et de leur accessibilité permettant de produire des arbres d'essence diversifiée disposant de débouchés dans l'industrie du bois. Le GFI a pour objectif de délivrer une performance moyenne sur une période d'investissement minimum de 10 ans d'environ 2,5 % par an (net de frais de gestion et de commission de souscription).
	88 % du fonds sera effectivement investi dans des PME innovantes cotées et non cotées . Le solde sera constitué d'une poche de liquidité	92 % du fonds sera effectivement investi dans des PME innovantes cotées et non cotées . Le solde sera constitué d'une poche de liquidité	100% exonéré d'IFI - Abattement de 75 % des droits de transmission à titre gratuit (donation, succession - <i>Cet abattement s'applique sur la valeur des forêts françaises détenues par le groupement</i>).
Réduction d'impôt	22 % (soit 25% du montant effectivement investi)	23 % (soit 25% du montant effectivement investi)	25%
Exonération des plus-values > 5 ans	Oui	Oui	Oui
Durée de blocage des fonds	7 ans (01/01/2028)	7 ans (31/12/2028)	5,5 ans
Prorogation possible	Oui (2 ans maximum - 01/01/2030)	Oui (2 ans maximum)	Sans objet - Le fonds n'a pas d'échéance de fin
Société de Gestion	EIFFEL INVESTMENT GROUP	EURAZEO INVEST MANAGER	FRANCE VALLEY
Année de création de la société de gestion	2001	2001	2010
Actionnaires	Eiffel Investment Group au coté d'Impala	JC Decaux, Famille David - Weill - Coté en Bourse	Détenu par l'équipe de gestion
Points forts	Depuis sa création, Alto Invest devenu Eiffel est dédié à un seul métier : l'investissement en PME dans le cadre d'un financement responsable. En 15 ans, il a contribué au financement de plus de 200 sociétés européennes représentant un CA cumulé de 20 milliards d'euros et 100 000 salariés. Bonne visibilité sur la qualité professionnelle de l'équipe de gestion et les performances des fonds : 50 fonds créés, 30 fonds déjà remboursés avec des résultats probants.	Eurazéo a racheté Idinvest Partners en 2019. Cette société de gestion investit dans des PME technologiques en forte croissance depuis 1999. Idinvest & Eurazéo est devenue un acteur incontournable du marché européen du capital innovation. Idinvest & Eurazéo a été nommé N°1 des investisseurs en "Late Stage", N°1 des investisseurs en Europe, Meilleur fonds privé européen de capital risque / croissance.	Investir indirectement dans un actif réel, qui présente un couple risque rendement différent des autres investissements et décorrélé des marchés financiers Une exploitation durable Des distributions de revenus régulières (coupes de bois) La valeur de la part évolue avec le marché des Forêts et la pousse des arbres non récoltés France Valley : Premier investisseur forestier privé dans les forêts en France.
Valeur de la part	100 euros	100 euros	200 euros
Souscription minimale	15 parts, soit 1 500 €	10 parts, soit 1000 €	150 parts, soit 30 000 €
Droits d'entrée	5% Nous consulter	5% Nous consulter	5% Nous consulter
Taux de Frais Annuel Moyen max. (TFAM) Calculé sur le durée de vie max du fonds	3,89 % dont 1,76 % de frais de distribution	3,93 % dont 1,76 % de frais de distribution	3,91%
REDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU : 25 % du montant investi en PME - Versement plafonné à 12 000 € pour un célibataire et 24 000 € pour un couple marié			
Dans le respect du plafonnement global des niches fiscales.			
En contrepartie d'une immobilisation des fonds et d'un risque de perte en capital.			

Les performances du passé ne préjugent pas de celles à venir. Risque de perte en capital. Document non contractuel.

Plus d'informations : info@maubourg-patrimoine.fr ou 01.42.85.80.00